



Aux élèves de TPCV et à leurs parents

Le 1 juillet 2017

Objet : informations stages

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons la date du stage à effectuer au cours de l'année 2017/2018, afin que vous puissiez poursuivre vos recherches, **en accompagnant votre enfant dans sa démarche**. Cependant en classe de terminale, il lui est demandé un maximum d'autonomie lors de cette recherche. Mais votre soutien et vos idées pour trouver des lieux d'accueil et d'hébergement seront certainement les bienvenus. De notre côté, nous mettons toute notre connaissance du secteur d'activité et notre fichier d'entreprises à son service, mais la zone géographique étant tellement vaste, nous ne pouvons répondre à toutes les situations.

Comme vous avez pu le constater, les entreprises sont toujours très sollicitées, et il est souvent difficile de trouver un lieu d'accueil, c'est pourquoi il faut poursuivre les recherches sans délai, chacun sait que les entreprises sont difficiles à contacter au mois d'août :

stage (de 6 semaines) du 11 septembre au 20 octobre 2017

Dès la rentrée, le CV et la lettre de motivation seront remis à jour en classe si cela n'est pas déjà fait. De plus il est la plupart du temps demandé au futur stagiaire une présentation de ses travaux scolaires et personnels. Pour certains élèves ces documents sont déjà prêts mais nous veillerons à la réactualisation de ce dossier. Chaque jour, votre enfant devra être en possession de ces documents sur clé USB afin de se montrer réactif et motivé vis à vis des entreprises sollicitées.

Il sera remis également à votre enfant « une fiche navette », tableau récapitulatif des démarches sur feuille A3, qui devra être remis à jour à chaque nouveau contact. Ce document qui devra toujours être en sa possession pourra lui être demandé par son professeur principal à tout moment afin d'assurer le suivi. Vous comprendrez l'importance de ce document, sans ces informations il nous est impossible de guider votre enfant de façon efficace.

Les conventions des stages en trois exemplaires lui ont déjà été remises en juin 2017. Nous vous demandons de les **signer dès à présent, puis, de les faire signer à l'entreprise d'accueil.** Ensuite seulement, vous nous les retournerez par courrier ou par l'intermédiaire de votre enfant. L'établissement pourra à son tour, signer les conventions pour vous remettre votre exemplaire et celui de l'entreprise. Ce document officiel nous est indispensable avant son départ, d'une part pour que votre enfant effectue son stage en toute légalité, et d'autre part pour que l'équipe enseignante assure un suivi satisfaisant pendant cette période.

Si besoin, les conventions peuvent être également téléchargées à partir d'Elyco.

En dernière page de la convention vous trouverez les objectifs des stages ainsi que le niveau supposé de votre enfant au moment de la période. Ces informations permettent l'échange avec les professionnels car la réussite de cette expérience est conditionnée, en grande partie par un bon dialogue, si possible lors d'une rencontre, où vous pourrez expliquer clairement vos attentes et évaluer les possibilités et les souhaits du maître de stage.

Pour mémoire, quelques conseils pour vos recherches :

Vous pouvez solliciter les entreprises suivantes :

- Les imprimeries (offset, sérigraphie, héliogravure, flexographie) qui ont un service PAO (publication assistée par ordinateur).
- Les agences de publicité, agences de communication ou de marketing, studios de création, graphistes indépendants dans la mesure où ils ont du matériel PAO.
- Les services de communication des grandes entreprises, voire des grands magasins ou supermarchés, collectivités locales ou administrations (mairies, région, sécurité sociale, CAF, Préfecture, Département, banques...) toujours dans la mesure où ils ont ce type de service équipé de matériel PAO.
- Et en dernier ressort, les ateliers de reprographie ou ateliers de lettres adhésives, à condition qu'ils puissent proposer des travaux sur PAO. Ceci doit être discuté avec l'employeur.

Si votre enfant possède un ordinateur portable, n'hésitez pas à le signaler lors de la négociation. Ce facteur peut inciter l'entreprise à l'accueillir, car le refus est souvent lié à un manque de matériel à disposition.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée et nous espérons que ces informations vous aideront dans vos démarches. Nous restons bien sûr à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Toute l'équipe d'enseignement professionnel, vous assure de ses sentiments dévoués.

Mme Gasulla
Adjointe de direction



M. BAUDET
Directeur

